

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**SIDEN - SIAN - BUDGET GENERAL**

**Numéro SIRET : 20001759800018**

**POSTE COMPTABLE : LILLE MUNICIPALE**

**M. 14**

**Compte Administratif**

**voté par nature**

**BUDGET : 01 Exercice 2018**

## SOMMAIRE

<b>I. Informations générales (6)</b>			
p. 2	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p. 3	B - Modalités de vote du budget		
<b>II. Présentation générale du budget</b>			
p. 4	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p. 5	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p. 6	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p. 7	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p. 8	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
<b>III. Vote du budget</b>			
p.9/10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p.11/12	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
p.13/14	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.15/16	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.17	B3 - Opérations d'équipement - Détails des chapitres et articles		
<b>IV - ANNEXES (6)</b>			
<b>A - Eléments du bilan</b>		<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
A1 - Présentation croisée par fonction (1)			X
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement			X
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement			X
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie			X
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette			X
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux			X
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours			X
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture			X
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement			X
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N			X
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme			X
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes			X
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements			X
A4 - Etat des provisions			X
A5 - Etalement des provisions			X
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses			X
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes			X
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)			X
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)			X
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)			X
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)			X
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)			X
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)			X
A8 - Etat des charges transférées			X
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers			X
A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées			X
A10.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties			X
A10.3 - Opérations liées aux cessions			X
A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées			X
A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties			X
A11 - Etat des travaux en régie			X
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale			X
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
p. 18	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
p. 19	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p. 20	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Actions de formation des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des organismes des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
	C3.6 - Identification des flux croisés		X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>			
	D1 - Décision en matière de taux de contributions directes		X
	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire Informations générales et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Code INSEE	CA
------------	----

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	
<b>1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
Population totale (colonne h du recensement INSEE )	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> )	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	1,000	
2	Produits d'exploitation / Recettes réelles de fonctionnement	0,047	
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	0,953	
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,000	
5	Encours de la dette	0,000	
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE**

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - sans section d'investissement.
  - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....  
 .....

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

- III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	18 039 560,39	18 184 320,34
	Section d'investissement		
		+	+

<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)		861 855,71
	Report en section d'investissement (001)		
		=	=

<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>18 039 560,39</b>	<b>19 046 176,05</b>
---------------------------------------	----------------------	----------------------

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	<b>TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1</b>		

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	18 039 560,39	19 046 176,05
	Section d'investissement		
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>18 039 560,39</b>	<b>19 046 176,05</b>

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R,2311-11 du CGCT),

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R,2311-11 du CGCT),

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes,

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap,	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg, rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges a caractère général	18 836 000,00	14 358 285,42	3 323 733,39		1 153 981,19
012	Charges de personnel et frais assimilés	200 000,00	178 659,42			21 340,58
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	168 000,00	158 384,24			9 615,76
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>19 204 000,00</b>	<b>14 695 329,08</b>	<b>3 323 733,39</b>		<b>1 184 937,53</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	170 000,00	20 497,92			149 502,08
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues	1 004 855,71				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>20 378 855,71</b>	<b>14 715 827,00</b>	<b>3 323 733,39</b>		<b>2 339 295,32</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)					
042	Opération d'ordre de transferts entre sections (2)					
043	Opération ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (2)					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>20 378 855,71</b>	<b>14 715 827,00</b>	<b>3 323 733,39</b>		<b>2 339 295,32</b>

<b>Pour information</b>					
<b>D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)</b>					

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap,	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod, rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges		39,71			-39,71
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 987 000,00	468 459,87	377 730,16		1 140 809,97
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	17 380 000,00	16 153 567,16	1 184 523,44		41 909,40
75	Autres produits de gestion courante					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>19 367 000,00</b>	<b>16 622 066,74</b>	<b>1 562 253,60</b>		<b>1 182 679,66</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	150 000,00				150 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (1)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>19 517 000,00</b>	<b>16 622 066,74</b>	<b>1 562 253,60</b>		<b>1 332 679,66</b>
042	Opération d'ordre de transferts entre sections (2)					
043	Opération ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (2)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>19 517 000,00</b>	<b>16 622 066,74</b>	<b>1 562 253,60</b>		<b>1 332 679,66</b>

<b>Pour information</b>					
<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)</b>	<b>861 855,71</b>				

- (1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.  
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions équipements versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>					
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectations (5)				
26	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
<b>Total des dépenses financières</b>					
45..	Total des opérations pour compte de tiers (6)				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>					
040	Opération d'ordre de transferts entre sections (1)				
041	Opérations patrimoniales (1)				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
<b>TOTAL</b>					

<b>Pour information</b>				
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions équipements versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)				
138	Autres subventions d'investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectations				
26	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions				
<b>Total des recettes financières</b>					
45..	Total des opérations pour compte de tiers (6)				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
021	Virement de la section de fonctionnement (1)				
040	Opération d'ordre de transferts entre sections (1)				
041	Opérations patrimoniales (1)				
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>					
<b>TOTAL</b>					

<b>Pour information</b>				
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)</b>				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	17 682 018,81		17 682 018,81
012	Charges de personnel et frais assimilés	178 659,42		178 659,42
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variation des stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	158 384,24		158 384,24
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	20 497,92		20 497,92
68	Dotations aux amortissements et aux provisions			
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>18 039 560,39</b>		<b>18 039 560,39</b>

<b>Pour information</b>			
<b>D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>			

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectations			
	Total des opérations d'équipement			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations (5)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(6)			
204	Subventions équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)			
3...	Stocks			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>				

<b>Pour information</b>			
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	39,71		39,71
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	846 190,03		846 190,03
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations	17 338 090,60		17 338 090,60
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>18 184 320,34</b>		<b>18 184 320,34</b>

<b>Pour information</b>				<b>861 855,71</b>
<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectations			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)			
204	Subventions équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (4)			
45,...	Opérations pour compte de tiers (7)			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (4)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (4)			
3,...	Stocks			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>				

<b>Pour information</b>				
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
(2) Voir liste des opérations d'ordre.  
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).  
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

**III - VOTE DU BUDGET**

**III**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

**A1**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>18 836 000,00</b>	<b>14 358 285,42</b>	<b>3 323 733,39</b>		<b>1 153 981,19</b>
60632	Fournitures de petit équipement		12 088,92			-12 088,92
6064	Fournitures administratives	4 000,00	820,80			3 179,20
611	Contrats de prestations de services	17 186 000,00	13 820 683,36	3 323 733,39		41 583,25
6132	Locations immobilières	10 000,00				10 000,00
6135	Locations mobilières	2 000,00	1 003,21			996,79
6156	Maintenance	5 000,00	4 860,00			140,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 000,00	1 891,60			108,40
6227	Frais d'actes et de contentieux		1 369,87			-1 369,87
6251	Voyage et déplacements	20 000,00	7 102,91			12 897,09
6257	Réceptions	30 000,00	14 136,00			15 864,00
6261	Frais d'affranchissement	27 000,00	25 868,88			1 131,12
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	1 550 000,00	468 459,87			1 081 540,13
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>200 000,00</b>	<b>178 659,42</b>			<b>21 340,58</b>
6331	Versement de transport	1 000,00	728,60			271,40
6332	Cotisations versées au FNAL	1 000,00	100,76			899,24
6336	Cotisations au CNFPT et au CIG	2 000,00	1 813,06			186,94
64111	Rémunération principale personnel titulaire	117 000,00	101 764,63			15 235,37
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	2 000,00	2 096,18			-96,18
64118	Autres indemnités personnel titulaire	20 000,00	14 864,73			5 135,27
6451	Cotisations à l'URSSAF	15 000,00	15 618,14			-618,14
6453	Cotisations aux caisses de retraite	30 000,00	36 328,87			-6 328,87
6472	Prestations familiales directes	6 000,00	2 089,63			3 910,37
6474	Versements aux autres œuvres sociales	4 000,00	2 528,87			1 471,13
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	725,95			1 274,05
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>168 000,00</b>	<b>158 384,24</b>			<b>9 615,76</b>
6531	Indemnités des maires adjoints et conseillers	158 000,00	149 801,11			8 198,89
6533	Cotisations de retraite élus	10 000,00	7 645,92			2 354,08
6541	Créances admises en non valeur		937,21			-937,21
<b>TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>						
<b>(a)=(011+012+014+65+656)</b>		<b>19 204 000,00</b>	<b>14 695 329,08</b>	<b>3 323 733,39</b>		<b>1 184 937,53</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>170 000,00</b>	<b>20 497,92</b>			<b>149 502,08</b>
6712	Amendes fiscales et pénales					
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	150 000,00				150 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	20 000,00	20 497,92			-497,92
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>1 004 855,71</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>20 378 855,71</b>	<b>14 715 827,00</b>	<b>3 323 733,39</b>		<b>2 339 295,32</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>20 378 855,71</b>	<b>14 715 827,00</b>	<b>3 323 733,39</b>		<b>2 339 295,32</b>
<b>Pour information</b>						
<b>D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires,  
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040,  
(5) Dont 675 et 676,  
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires,  
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié,

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>		<b>39,71</b>			<b>-39,71</b>
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance		39,71			-39,71
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>1 987 000,00</b>	<b>468 459,87</b>	<b>377 730,16</b>		<b>1 140 809,97</b>
7011	Ventes d'eau	310 000,00	301 547,40			8 452,60
706811	Redevances d'assainissement collectif	1 240 000,00	166 912,47			1 073 087,53
70688	Autres prestations de services					
70848	Mise à disposition du personnel aux autres organismes	200 000,00		178 619,71		21 380,29
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	237 000,00		199 110,45		37 889,55
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>17 380 000,00</b>	<b>16 153 567,16</b>	<b>1 184 523,44</b>		<b>41 909,40</b>
74741	Communes membres du GFP	9 894 000,00	9 516 558,88	334 353,92		43 087,20
74751	GFP de rattachement	7 486 000,00	6 637 008,28	850 169,52		-1 177,80
7488	Autres attributions, subventions et participations					
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013</b>		<b>19 367 000,00</b>	<b>16 622 066,74</b>	<b>1 562 253,60</b>		<b>1 182 679,66</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
77	Produits exceptionnels (c)	150 000,00				150 000,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	150 000,00				150 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>19 517 000,00</b>	<b>16 622 066,74</b>	<b>1 562 253,60</b>		<b>1 332 679,66</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>						
		<b>19 517 000,00</b>	<b>16 622 066,74</b>	<b>1 562 253,60</b>		<b>1 332 679,66</b>
<b>Pour information</b>						
<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>861 855,71</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 778.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Opérations d'équipement n°... (2)				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>				
	<b>Total des dépenses financières</b>				
45...	Opérations pour compte de tiers n°... (3)				
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>				
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>				

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)				
	Charges transférées (6)				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>					

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>					
---	--	--	--	--	--

<b>Pour information</b>	
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement,

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement,

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers,

(4) Cf, définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042,

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires,

(6) Dont 192,

(7) Cf, définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041,

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>Total des recettes d'équipement</b>					
138	Autres subv. d.investissement transférées				
<b>Total des recettes financières</b>					
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>					
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>					



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					

<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>					
-----------------------------------	--	--	--	--	--

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>					
---	--	--	--	--	--

<b>Pour information</b>	
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :... (1)  
LIBELLE :...

(2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
<b>DEPENSES</b>					
20	Immobilisations incorporelles				
...					
204	Subventions d'équipement versées				
...					
21	Immobilisations corporelles				
...					
22	Immobilisations reçues en affect.				
...					
23	Immobilisations en cours				
...					
	Autres				

RECETTES (répartition)		Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
(Pour information)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>					
13	Subventions d'investissement				
...					
16	Emprunts et dettes assimilées				
...					
20	Immobilisations incorporelles				
...					
204	Subventions d'équipement versées				
...					
21	Immobilisations corporelles				
...					
22	Immobilisations reçues en affectation				
...					
23	Immobilisations en cours				
...					
	Autres				

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
<b>Recettes - Dépenses</b>		

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(5) Indiquer le signe algébrique.

## **IV - ANNEXES**

### **B - ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**B1.1 / Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement p.18**

**B1.7 / Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions p.19**

### **C - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**

**C1.1 / Etat du personnel p.20**

### **AUTRES**

**- Bilan des opérations immobilières p. 21**

**B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LE SIDEN-SIAN (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Designation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/18	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)		Nature de l'emprunt (7)	Annuité garantie au cours de l'exercice	
								Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)		Niveau de taux	en intérêts (8)
				30 000,00 €	16 500,00 €								819,00 €	1 500,00 €	
				30 000,00 €	16 500,00 €								819,00 €	1 500,00 €	
2009	Norède - Budget Annexe Eau	Hydrant - 1, Place de la mairie INC718045 - Citerne Incendie - Commune de Bellonne - Contrat n° 1131275 - N° Loan : 10478	Caisse des Dépôts et Consignations	30 000,00 €	16 500,00 €	11 ans	annuelle	Fixe	4,35 %	Fixe	4,55 %	F	819,00 €	1 500,00 €	
<b>Totaux généraux</b>															
<b>Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>															
<b>Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>															
<b>Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat</b>															
<b>Totaux pour les autres emprunts</b>															

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser ;

(2) annuelle, trimestrielle ou mensuelle ;

(3) Indiquer fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables ;

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...);

(5) taux annuel, tous frais compris ;

(6) taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année ;

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O) ;

(8) annuité due au titre de contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS  
(article L. 2313-1 du CGCT)

Noms des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<u>Personnes de droit public</u>		
<u>Autres</u>		
PLURELYA	2 568,58	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 568,58</b>	

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2018**

GRADES	EMPLOIS EXISTANTS	EMPLOIS POURVUS
<b>I - FILIERE TECHNIQUE</b>		
<i>Cadre d'emplois des Ingénieurs</i>		
<b>Ingénieur en Chef de Classe exceptionnelle</b>	<b>3</b>	
<b>Ingénieur Principal</b>	<b>13</b>	
<b>Ingénieur</b>	<b>2</b>	
<i>Cadre d'emplois des techniciens</i>		
<b>Technicien principal de 1ère classe</b>	<b>6</b>	
<b>Technicien principal de 2ème classe</b>	<b>3</b>	
<b>Technicien</b>	<b>3</b>	
<i>Cadre d'emplois des Agents de maîtrise</i>		
<b>Agent de Maîtrise Principal</b>	<b>20</b>	
<b>Agent de Maîtrise</b>	<b>29</b>	
<i>Cadre d'emplois des Adjoints Techniques</i>		
<b>Adjoint Technique Principal de 1ere classe</b>	<b>16</b>	
<b>Adjoint Technique Principal de 2eme classe</b>	<b>74</b>	<b>2</b>
<b>Adjoint Technique de 1ère classe</b>	<b>21</b>	
<b>Adjoint Technique de 2ème classe</b>	<b>17</b>	
<i>Cadre d'emplois des Agents de Salubrité</i>		
<b>Agent de Salubrité Qualifié</b>	<b>1</b>	
<b>SOUS TOTAL I</b>	<b>208</b>	<b>2</b>
<b>II - FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
<i>Cadre d'emplois des Attachés</i>		

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2018**

<b>GRADES</b>	<b>EMPLOIS EXISTANTS</b>	<b>EMPLOIS POURVUS</b>
<b>Attaché</b>	<b>1</b>	
<i>Cadre d'emplois des Rédacteurs</i>		
<b>Rédacteur principal de 1ère classe</b>	<b>5</b>	
<b>Rédacteur principal de 2ème classe</b>	<b>3</b>	
<b>Rédacteur</b>	<b>2</b>	
<i>Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs</i>		
<b>Adjoint Administratif Principal de 1ère classe</b>	<b>9</b>	
<b>Adjoint Administratif Principal de 2ème classe</b>	<b>16</b>	<b>1</b>
<b>Adjoint Administratif de 1ere Classe</b>	<b>24</b>	
<b>Adjoint Administratif de 2eme Classe</b>	<b>8</b>	
<b>Chef de standard téléphonique</b>	<b>1</b>	
<b>SOUS TOTAL II</b>	<b>69</b>	<b>1</b>
<b>III - FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		
<i>Cadre d'Emplois des Médecins Territoriaux</i>		
<b>Médecin 1ère Classe</b>	<b>0</b>	
<b>SOUS TOTAL III</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>277</b>	<b>3</b>

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2018**

<b>GRADES</b>	<b>MIS A DISPOSITION</b>
<b>I - FILIERE TECHNIQUE</b>	
<i>Cadre d'emplois des Adjoints Techniques</i>	
<b>Adjoint Technique Principal de 2eme classe</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>



# **SIDEN-SIAN**

**COMITE SYNDICAL DU 22 MARS 2019**

**EAU POTABLE  
ET INDUSTRIELLE**

-=-

## **BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES DE L'ANNEE 2018 réalisées par le SIDEN-SIAN**

-=-

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté à l'organe délibérant le bilan des diverses opérations immobilières (acquisitions et cessions) intervenues au cours de l'année écoulée en matière d'eau potable par le SIDEN-SIAN.

En matière d'acquisition, aucune opération immobilière n'est intervenue au cours de l'année 2018.

En matière de cession, aucune opération immobilière n'est intervenue au cours de l'année 2018.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir constater ce bilan qui sera annexé au compte administratif du SIDEN-SIAN.

Le Président est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification devant le Tribunal Administratif de LILLE.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant le SIDEN-SIAN dans ce même délai. Le dépôt de ce recours gracieux fait lui-même courir un nouveau délai de deux mois durant lequel le SIDEN-SIAN peut soit répondre explicitement, soit répondre implicitement de manière défavorable par son silence.

Une décision implicite ou explicite de rejet dudit recours gracieux peut elle-même donner lieu à un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de son intervention, de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif.

# **SIDEN-SIAN**

## **COMITE SYNDICAL DU 22 MARS 2019**

<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>
-------------------------------------

-=-

### **BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES DE L'ANNEE 2018 réalisées par le SIDEN-SIAN**

-=-

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté à l'organe délibérant le bilan des diverses opérations immobilières (acquisitions et cessions) intervenues au cours de l'année écoulée en matière d'assainissement par le SIDEN-SIAN.

En matière d'acquisition, aucune opération immobilière n'est intervenue au cours de l'année 2018.

En matière de cession, une opération immobilière est intervenue au cours de l'année 2018 :

<b>Désignation du bien</b>	<b>Commune</b>	<b>Référence cadastrale</b>	<b>Acquéreur</b>	<b>Montant</b>
<b>Terrain de 106 m<sup>2</sup></b>	<b>RAIMBEAUCOURT</b>	<b>A 3250</b>	<b>Mr et Mme FLORQUIN- PETILLAT</b>	<b>635,00 €</b>

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir constater ce bilan qui sera annexé au compte administratif du SIDEN-SIAN.

Le Président est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification devant le Tribunal Administratif de LILLE.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant le SIDEN-SIAN dans ce même délai. Le dépôt de ce recours gracieux fait lui-même courir un nouveau délai de deux mois durant lequel le SIDEN-SIAN peut soit répondre explicitement, soit répondre implicitement de manière défavorable par son silence.

Une décision implicite ou explicite de rejet dudit recours gracieux peut elle-même donner lieu à un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de son intervention, de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif.